

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.  
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.  
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 03

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

### **OBJET : COMMUNE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de développer un réseau de recharge de véhicules électriques pour la population, il est apparu opportun d'implanter des bornes de charge de véhicules et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt

spontanée, la commune a procédé à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

C'est dans ce contexte et sans aucune autre proposition que Monsieur le maire propose de consentir à la société Electric 55 Charging une convention d'occupation du domaine public communal pour la création :

- de 10 Totems de 2 PDC + 1 borne DC 150 kW de 2 PDC, soit au total 11 bornes de recharge ouvertes au public.

Ces bornes de recharge seront installées dans les lieux suivants :

- 781 avenue de la Griolle, Bonascre,
- Parking - 2 Camp de Granou
- 5 rue du Parc du Casino - parking avenue Adolphe Authié 1
- 1 rue de la Paix - parking avenue Adolphe Authié 2
- Parking boulevard Paul Sabatier

La société suscitée s'engage à réaliser et à financer, sous sa responsabilité et sa maîtrise d'ouvrage, toutes les démarches et les travaux nécessaires à la mise en œuvre des bornes de recharge qui seront implantées. L'occupant prendra aussi à sa charge l'entretien des lieux et des installations pendant toute la durée d'occupation.

Considérant l'amortissement des investissements prévus, la convention d'occupation du domaine public serait consentie pour une durée de 20 ans. La convention prévoit les conditions de la mise à disposition du domaine public ainsi que les modalités de gestion.

En ce qui concerne la redevance, l'occupant prenant à sa charge le contrat de fourniture d'énergie des bornes, il est proposé que celui-ci versera, dès l'entrée en vigueur de la convention 1 € / an / PDC à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

### Décide

**Article 1** : **d'accepter** le principe d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**Article 2** : **d'approuver** les termes de la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la société Electric 55 Charging.

**Article 3** : **d'autoriser** Monsieur le maire à signer ladite convention, dont le projet sera annexé à la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à

l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

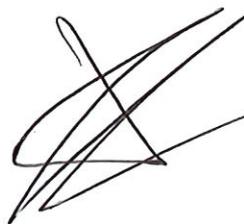
**Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025**

**Le maire**

**Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance**

**Valérie ADEMA**



Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 25/07/2025



ID : 009-210900320-20250716-2025\_7\_03-CC